



# COMPTE RENDU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

---

## JEUDI 17 MAI 2018

---

Début de séance : 19h40

Fin de séance : 22h30

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 17 mai à 19h30, le Conseil municipal de la commune de PLUVIGNER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de M. Gérard PILLET, Maire.

- **25 élus présents** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane

### ABSENTS EXCUSES :

- GUYONVARH Agnès
- LE CLANCHE Vincent
- MÉNARD Jean-Marie

### ABSENT :

- SAILLE Emmanuelle

### SECRETAIRE DE SEANCE :

Date de convocation du Conseil municipal : le 4 mai 2018

### INTRODUCTION DU MAIRE

Il demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en l'hommage de M. Eugène LE COUVIOUR, Maire honoraire de la commune de Pluvigner de 1966 à 1995.

M. le Maire procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h40.  
Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal propose comme secrétaire de séance Mme GUEGAN Yvette :

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal désigne GUEGAN Yvette comme secrétaire de séance.**

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Néant.

**M. le Maire informe l'assemblée des pouvoirs conformes conformément aux règles en vigueur.**

**3 POUVOIRS :**

Mme GUYONVARH Agnès donne pouvoir à M. THOMAS Patrice.  
M. LE CLANCHE Vincent donne pouvoir à M. MOIZAN Jérôme.  
M. MENARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour du présent Conseil :

**I. : FINANCES BUDGET**

**DELIBERATIONS**

- I. 1. : Décision modificative
- I. 2. : Avenant SMACL
- I. 3. : Souscription d'une assurance dommages-ouvrages pour les travaux de la salle Kozh Kastell à Bieuzy-Lanvaux
- I. 4. : Demande de subvention à la Région Bretagne
- I. 5. : Demande de subvention à l'ONAC
- I. 6. : Redevance GRDF

**II. : TRAVAUX**

**DELIBERATIONS**

- II. 7. : Complément de programme 2018 d'élagage du boisement des talus situés le long de la voirie communale
- II. 8. : Programme annuel de réfection de la voirie communale
- II. 9. : Renouvellement du tracteur destiné à l'entretien de l'ensemble des complexes sportifs, l'arrosage des plantations, ainsi que des interventions diverses
- II. 10. : Renouvellement d'une tondeuse frontale destinée à l'entretien des espaces verts de la collectivité
- II. 11. : Achat d'une herse destinée à l'entretien des pelouses des stades
- II. 12. : Achat d'un chariot à désherber avec Lance à air pulsé
- II. 13. : Reprise des ancrages des poteaux de Rink Hockey de la salle verte du Goh Lanno
- II. 14. : Fourniture de 2 bancs destinés au terrain de pétanque du Goh Lanno
- II. 15. : Achat d'espaliers bois destinés à l'équipement de la salle de karaté du Goh Lanno

- II. 16. : Aménagement des espaces de proximité de la nouvelle salle polyvalente Kozh Kastell de Bieuzy Lanvaux
- II. 17. : Réfection de regards du réseau d'évacuation d'eau pluviale
- II. 18. : Fourniture et pose d'une glissière de sécurité sur l'accotement sud de la rocade, de la liaison de la route de saint Anne au Vorlen
- II. 19. : Sécurisation du chemin rural de Kerhun au niveau de sa rencontre avec la rivière.
- II. 20. : Demande d'adhésion de la Commune de Pluvigner au service DICT.FR.
- II. 21. : Achat d'équipements destinés au fonctionnement de l'école J. ROLLO
- II. 22. : Restauration et réadaptation des stèles situées à proximité de l'église
- II. 23. : Taille et Sculpture de la Croix de Guerre 1914

### **III. : ADMINISTRATION GENERALE**

#### DELIBERATIONS

- III. 24. : Mise en place d'un groupement d'achat pour les marchés voirie
- III. 25. : Adhésion au bouquet de services numériques Mégalis Bretagne

### **IV. : PERSONNEL ET CONCERTATION**

#### DELIBERATIONS

- IV. 26. : Vote des taux de promotion
- IV. 27. : Modification du Tableau des emplois permanents
- IV. 28. : Évolution du RIFSEEP : revalorisation de l'IFSE et mise en place du CIA
- IV. 29. : Mise en place de l'Indemnité d'Administration et de Technicité
- IV. 30. : Attribution d'une gratification pour les stagiaires
- IV. 31. : Évolution de la participation financière de la collectivité pour la mutuelle et la prévoyance
- IV. 32. : Organisation du comité technique et du CHSCT

### **V. : CULTURE ANIMATION**

#### DELIBERATIONS

- V. 33. : Dénomination future du pôle culturel
- V. 34. : Tarifs de l'École de musique

### **VI. : SPORTS JEUNESSE**

#### DELIBERATION

- VI. 35. : Vote des tarifs de l'ALSH pour l'été 2018

### **VII. : MONDE ASSOCIATIF**

#### DELIBERATIONS

- VII. 36. : Définition des critères d'attribution des subventions aux associations
- VII. 37. : Attribution des subventions aux associations
- VII. 38. : Tarification des salles pour l'année 2019

### **VIII. : URBANISME**

#### DELIBERATIONS

- VIII. 39. : Approbation de la modification simplifiée du PLU  
VIII. 40. : Vente de la maison de Bieuzy-Lanvaux  
VIII. 41. : Vente du terrain situé rue Milliaro  
VIII. 42. : Dénomination des rues  
VIII. 43. : Participation des riverains au coût des travaux de modification de voirie lors de l'octroi d'une autorisation d'urbanisme

### M. le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 22 MARS 2018.

#### **N° DEL2018\_03\_02**

- DEL2018\_02\_01 : Désignation du secrétaire de séance
- DEL2018\_02\_02 : Approbation du procès-verbal de séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2018

#### **Partie Finances Budget :**

- DEL2018\_02\_03 : Tarif du renouvellement des cases de columbarium 15 ans
- DEL2018\_02\_23 : Vote du compte administratif 2017 – Rectificatif *(annule et remplace les précédentes du même intitulé DEL2018\_02\_04 et DEL2018\_02\_22 pour erreur informatique)*
- DEL2018\_02\_05 : Vote du compte de gestion 2017
- DEL2018\_02\_06 : Vote de l'affectation de résultat
- DEL2018\_02\_07 : Vote des taux d'imposition 2018
- DEL2018\_02\_08 : Vote du budget primitif 2018
- DEL2018\_02\_09 : Demande de subvention informatique École Sainte-Anne

#### **Partie Travaux :**

- DEL2018\_02\_10 : Remise en état des marches extérieures de l'entrée sud de la salle M-J LE BORGNE
- DEL2018\_02\_11 : Projet de construction des tribunes du stade d'honneur du complexe sportif du Goh Lanno : attribution de la mission de maîtrise d'œuvre
- DEL2018\_02\_12 : Validation des avenants aux marchés de travaux de construction de la salle associative Goh Castel à Bieuzy Lanvaux

#### **Partie Administration générale :**

- DEL2018\_02\_13 : Présentation et avis sur le rapport de mutualisation d'Auray Quiberon Terre Atlantique
- DEL2018\_02\_14 : Approbation des tarifs de mises à disposition des moyens humains et matériels à l'échelle du territoire communautaire
- DEL2018\_02\_15 : Modification des statuts de Morbihan Energies

#### **Partie Affaires scolaires :**

- DEL2018\_02\_24 : Définition du coût de l'élève public 2017 – Rectificatif *(annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2018\_02\_16 pour erreur informatique)*
- DEL2018\_02\_17 : Validation des nouveaux horaires des écoles suite au passage à la semaine de 4 jours

## **Partie Affaires sociales :**

- DEL2018\_02\_25 : Attribution d'une subvention au CCAS – Rectificatif *(annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2018\_02\_18 pour erreur informatique)*

## **Partie Urbanisme :**

- DEL2018\_02\_19 : Autorisation de cession de la parcelle O 901 à Bieuzy-Lanvaux
- DEL2018\_02\_21 : Validation du projet d'aménagement de logements sociaux au 6 rue du Maréchal Leclerc – Rectificatif *(annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2018\_02\_20 pour erreur informatique)*

Aucune observation n'a été portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2018.

### **VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le procès-verbal du dernier conseil est adopté à l'unanimité.**

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Néant.

M. le Maire donne la parole à M. Bernard BODIC.

# I. : Finances Budget

## DELIBERATIONS

N° DEL2018\_03\_03

### I. 1. : Décision modificative n°1.

Au cours de l'exécution budgétaire, des ajustements sont à réaliser.

Lors des facturations, il arrive que des familles règlent leurs factures dans le cadre de la régie alors qu'un titre a été émis à titre individuel. Lorsqu'il s'agit d'opérations de l'exercice antérieur, il n'est pas possible de procéder à l'annulation de l'écriture et il est alors nécessaire d'émettre un mandat au compte 673 (titre annulé sur exercice antérieur).

En 2018, il n'a été prévu aucun crédit budgétaire sur le chapitre 67. Il est donc nécessaire de basculer une somme de l'article 60632 au chapitre 011 vers l'article 673 du chapitre 67.

Le tableau suivant rend compte des mouvements nécessaires :

D é p e n s e s	Fonctionnement		
	Chapitre 011		- 1 000 €
	60632	Fournitures de petits équipements	- 1 000 €
	Chapitre 67		1 000 €
	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000 €
	Total		0 €

Avis favorable de la commission.

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC présente la décision modificative qui est proposée.

Il retrace ces éléments dans le cadre du vote initial du budget, qu'il met en corrélation avec le compte administratif 2017.

Il explique que cette opération permettra de corriger le dysfonctionnement lié au paiement des facturations des services.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'un jeu d'écritures pour une somme modique.

M. Patrice THOMAS indique que c'est l'article 60632 qui est concerné.

#### **VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette décision modificative.**

## Reporté au prochain conseil municipal

### I. 2. : Avenant SMACL.

Le contrat d'assurance concernant les garanties Responsabilité civile générale et Défense et recours a été souscrit le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La cotisation prévisionnelle 2017 était basée sur le montant des rémunérations brutes versées que nous avons annoncé lors de la consultation menée en 2016. Le contrat prévoit une actualisation l'année suivante au regard des sommes réellement versées.

L'actualisation implique donc la réalisation d'un avenant dont la cotisation définitive 2017 sera communiquée en conseil.

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC demande que ce point soit reporté au prochain conseil municipal parce que les informations n'ont pas été reçues de la part de notre assureur.

## N° DEL2018\_03\_04

### I. 3. : Souscription d'une assurance dommages-ouvrages pour les travaux de la salle Kozh Kastell à Bieuzy-Lanvaux.

Dans le cadre du marché de construction de la salle associative « Espace Kozh Kastell » il est indispensable de souscrire une assurance dommages-ouvrages.

Une consultation a donc été lancée auprès de quatre assureurs et seulement deux d'entre eux ont répondu.

La SMABTP a proposé la meilleure offre à 7 952,51 € pour la garantie de base, les éléments d'équipement et les dommages immatériels.

Avis favorable de la commission.

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC présente la nécessité de souscrire une assurance dommages ouvrages.

Mme Yvette GUEGAN demande à quoi correspond cette assurance.

M. Bernard BODIC répond qu'il s'agit de prévenir tous les défauts de fonctionnement ou de structure pouvant intervenir après la réception.

M. Michel LE FUR demande que la salle soit bien dénommée « Kozh Kastell ».

#### VOTE :

Pour : 28

Contre :

Abstention :

**Le conseil municipal valide la sélection de l'offre d'assurance dommages-ouvrages avec l'assureur SMABTP.**

## N° DEL2018\_03\_05

### I. 4. : Demande de subvention à la Région Bretagne.

La Région Bretagne participe au financement des matériels dédiés à l'entretien de terrains de sport de plein air et

des cimetières, lieux reconnus comme étant les plus difficiles à entretenir sans produit phytosanitaire.

Le tableau de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Herse étrille	3 625 €	Autofinancement	2 537,50 €
TVA	725 €	Région Bretagne	1 812,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 350 €</b>		<b>4 350 €</b>

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC présente la demande de subvention.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cet achat et le plan de financement.**

**N° DEL2018\_03\_06**

### I. 5. : Demande de subvention à l'ONAC.

Par l'intermédiaire de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC), le Ministère de la Défense participe au financement des opérations de rénovation des monuments aux morts.

La commune de Pluvigner va réaliser ce type de rénovation sur son monument aux morts.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Restauration et réadaptation des stèles situées à proximité de l'église	18 413,47 €	Autofinancement	22 196,16 €
Réfection de la croix	1 700 €		
TVA	3 682,69 €	ONAC	1 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 796,16 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 796,16 €</b>

REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC présente le projet et précise que les bâtiments de France ont demandé que les plaques soient remises dans leur état initial, qu'elles demeurent donc blanches.

M. Yvonnick GUEHENNEC demande qui a suivi ce dossier aux bâtiments de France.

M. le Maire répond que c'est une nouvelle personne.

Il indique par ailleurs que ces plaques seront entretenues pour demeurer blanches.

M. Bernard BODIC indique que les prix peuvent augmenter en raison des travaux de la croix.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces travaux et ce plan de financement.**

### I. 6. : Redevance de concession GRDF.

La commune a signé avec GRDF un traité de concession pour la distribution de gaz d'une durée de 30 ans. À ce titre, elle perçoit auprès de GRDF une redevance de concession. Son montant vient de parvenir aux services, il est de 4 174,65 €.

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC présente le calcul de la redevance GRDF.

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une recette.

#### VOTE :

Pour : 28

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide cette recette.

## II. : Travaux DELIBERATIONS

### II. 7. : Complément de programme 2018 d'élagage du boisement des talus situés le long de la voirie communale.

Afin d'assurer l'élagage de boisements situés à proximité de voies communales concernées par les lignes téléphoniques, la zone d'intervention confiée à l'entreprise MERO a dû être étendue.

Le coût de cette phase s'est élevé à 8 100,00 € HT soit 9 720 € TTC.

Avis favorable de la commission.

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC rappelle que le conseil municipal s'était prononcé pour un programme de l'ordre de 18 000 €.

Il indique que la zone d'intervention a été étendue à la demande d'Orange pour des végétations situées à proximité des lignes de télécommunication.

Il indique que ces zones ont donc été traitées en avance cette année.

Il précise qu'il reste 3 années pour terminer la commune.

Mme Martine LE CAM demande ce qui sera conduit à l'issue de ces campagnes.

M. le Maire répond qu'il faudra se poser la question.

Mme Marie-Christine LE BRUCHEC demande quels sont les secteurs qui ont été concernés.

M. Yvonnick GUEHENNEC demande pourquoi Orange ne s'est pas tourné vers les propriétaires.

M. Bernard BODIC répond que le concessionnaire s'adresse de plus en plus aux communes.

M. le Maire répond qu'il a reçu une note de l'Association des Maires de France indiquant les responsabilités de chacun qu'il présentera au prochain conseil.

M. Jérôme MOISAN demande pourquoi la route depuis la déchèterie vers la route de Sainte-Anne n'a pas été traitée. Il indique que cette zone ne permet pas le croisement d'un car et d'une voiture.

M. le Maire répond que ce sera vu.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces travaux.**

**N° DEL2018\_03\_09**

## **II. 8. : Programme annuel de réfection de la voirie communale.**

À l'issue de l'étude de l'état du réseau en fin d'hiver, nous avons ciblé la restructuration des voies suivantes :

- Le chemin de Cosquer - Kerviget sur 600 m ;
- Un chemin d'exploitation situé entre le village de Trélécan et un poulailler sur 180 m ;
- Le chemin rural de Kermoisan sur 480 m ;
- Le chemin rural de Résordoué sur 960 m ;
- Une voie de 90 m située dans le cadre du village de Kervigot ;
- La voie communale de Kerhun sur 1300 m ;
- Une réfection partielle du chemin de Kergo sur 255 m ;
- L'empierrement du chemin d'exploitation de Loguiviec à Lann Er Mond sur 1570 m.

La reprise du revêtement de surface de nombreuses voies par la mise en œuvre de 70 tonnes de gravillons bitumés (Technique appelée point à temps) dont l'impact se confirme au niveau de la longévité de la tenue des revêtements.

Ces interventions seront réalisées par l'entreprise COLAS de Locoal Mendon sous la forme de Marché à bons de commande.

Le coût des travaux est estimé à 163 000 € HT soit 196 560 € TTC.

Avis favorable de la commission.

### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC décrit les travaux d'entretien qui sont envisagés.

Il indique que la méthode suivie depuis plusieurs années permet de tenir en bon état nos voies.

M. le Maire indique que nous avons 252 km de voies communales.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces travaux.**

**N° DEL2018\_03\_10**

## **II. 9. : Renouvellement du tracteur destiné à l'entretien de l'ensemble des complexes sportifs, l'arrosage des plantations, ainsi que des interventions diverses.**

À l'issue de la consultation de trois fournisseurs, après étude des différentes propositions nous avons confié la

fourniture d'un tracteur de marque ISEKI et la reprise de l'existant à l'entreprise KERVARRREC MOTOCULTURE Le Toul Douar 56 706 Hennebont.

Le coût d'achat du Tracteur ISEKI est de 34 408 € HT soit 41 290 € TTC.

La reprise du tracteur d'occasion de même marque est de 2 500 € TTC.

Le financement du remplacement de l'équipement est donc de 38 790 € TTC.

Avis favorable de la commission.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente le projet d'achat.

Il ajoute que certains autres matériels sont repris par le fournisseur lorsqu'ils sont changés. Il précise que cette fois-ci, l'opération n'a pas été très favorable en raison de l'état d'usure du tracteur.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette acquisition.**

**N° DEL2018\_03\_11**

**II. 10. : Renouvellement d'une tondeuse frontale destinée à l'entretien des espaces verts de la collectivité.**

Certains secteurs de la collectivité sont restés sous la responsabilité de nos services à l'issue de la ventilation des opérations de tontes entre un service d'entreprise extérieur et le personnel.

À l'issue de la consultation de trois fournisseurs, après étude des différentes propositions, nous avons confié la fourniture d'une tondeuse de marque Grillo et la reprise d'une tondeuse de marque Gianni Ferrari à l'entreprise LOISIRS SERVICES de la ZAC de Kerpon Bellevue 56850 Caudan.

Le coût d'achat de la tondeuse frontale de marque Grillo est de 34 500 € HT soit 41 400 € TTC.

La reprise de la tondeuse Gianni Ferrari est de 10 000 € TTC, soit un financement de remplacement de l'équipement de 31 400 € TTC.

Avis favorable de la commission.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC précise qu'une grande partie de nos espaces verts est entretenue par une entreprise extérieure, à l'exception des espaces sportifs.

Il détaille les caractéristiques du matériel.

Il indique ici que la reprise est plus avantageuse.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette acquisition.**

## II. 11. : Achat d'une herse destinée à l'entretien des pelouses des stades.

La commune envisage l'achat d'une herse étrille. Son peigne à gazon permet de griffer le sol et ainsi de remettre le feutre en suspension pour améliorer sa décomposition, d'éclater les turricules de vers de terre, d'améliorer la planéité du terrain. Cette technique évite ainsi le passage d'un rouleau.

À l'issue des études des différentes propositions des fournisseurs, nous avons confié la fourniture de cette herse à l'entreprise KERVARREC MOTOCULTURE Le Toul Douar 56 703 Hennebont.

Le coût d'achat cet équipement est de 3 625,00 € HT soit 4 350 € TTC.

### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente l'équipement.

M. le Maire fait remarquer qu'il s'agit d'un équipement complet qui permet un réel entretien des terrains de foot.

M. Bernard BODIC précise que notre terrain synthétique ne contient pas de déchets de pneus recyclés.

M. le Maire indique qu'il s'agit de billes de latex.

M. Christian GUILLO demande si ce matériel peut servir au cimetière.

M. Bernard BODIC répond qu'un autre outil va être présenté ultérieurement.

M. le Maire répond que les contraintes de développement durable nous conduisent à acquérir ces équipements.

### **VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette acquisition.**

## II. 12. : Achat d'un chariot à Désherber avec Lance à air pulsé.

Cet équipement est destiné à la destruction des plantes difficilement accessibles sur différentes voies de nos localités.

À l'issue de la consultation de trois fournisseurs, nous avons confié la fourniture de cet équipement à l'entreprise HORTIBREIZ de Lezerorh de Caudan.

Le coût d'achat de cet équipement est de 2 340 € HT, soit 2 808 € TTC.

Avis favorable de la commission.

### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente l'équipement.

Mme Jacqueline LE LETTY demande s'il fonctionne au gaz. Elle indique que cette alternative n'est pas nécessairement plus favorable à l'environnement et que la chaleur tue les organismes vivants sous terre.

M. Bernard BODIC répond que l'usage ciblé porte sur les surfaces imperméabilisées.

M. Jean-Pierre GAUTER indique qu'il s'agit d'un outil plus moderne qu'un simple chalumeau.

M. le Maire ajoute qu'il faudra s'habituer à avoir plus de mauvaises herbes. Il précise que le meilleur traitement reste le travail manuel.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette acquisition.**

**N° DEL2018\_03\_14**

**II. 13. : Reprise des ancrages des poteaux de Rink Hockey de la salle verte du Goh Lanno.**

La réalisation de l'aire de Rink Hockey nécessite le ragréage de 43 scellements de poteaux sur une épaisseur moyenne de 7 mm.

Le coût des travaux est de 4 156,80 € HT, soit 5 036,16 € TTC.

Cette prestation implique l'intervention complémentaire de l'entreprise GILLES LE GLOANIC de Croez en Du 56 420 Inguiniel.

Avis favorable de la commission.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les travaux à engager.

M. Pascal BRIENT demande pourquoi ces travaux n'ont pas été prévus à la base.

M. Jean-Pierre GAUTER indique que c'est à la découpe qu'a été découverte cette nécessité d'intervenir plus en profondeur.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces travaux.**

**N° DEL2018\_03\_15**

**II. 14. : Fourniture de 2 bancs destinés au terrain de pétanque du Goh Lanno.**

Afin d'améliorer l'aménagement du terrain de pétanque du Goh Lanno, il est proposé d'acquérir deux bancs de référence Classico.

Le coût de l'ensemble est de 1 335,00 € HT, soit 1 602,00 € TTC.

Le fournisseur est UNIVERS & CITE, 11, rue du Développement, 31320 Castanet Tolosan.

Avis favorable de la commission.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les acquisitions envisagées.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ce marché.**

## II. 15. : Achat d'espaliers bois destinés à l'équipement de la salle de karaté du Goh Lanno.

Pour continuer l'aménagement de la salle de judo du Goh Lanno, il est envisagé d'implanter des espaliers en bois :

- 2 espaliers doubles d'un coût de 258,75 € x 2, soit 517,50 € HT ;
- 1 espalier simple d'un coût de 176,38 € HT.

Le total de ces équipements est de 693, 88 € HT, soit 832,67 € TTC.

Le fournisseur est CASAL SPORT RENNES, rue de Paris, 35 510 Cesson Sévigné, entreprise la moins disante à l'issue de la consultation.

Avis favorable de la commission.

### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC présente les acquisitions envisagées.

### VOTE :

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces acquisitions.**

## II. 16. : Aménagement des espaces de proximité de la nouvelle salle polyvalente Kozh Kastell de Bieuzy Lanvaux.

Afin de parachever l'aménagement de cet espace, il est nécessaire de réaliser :

- Le parking et la zone de livraison en finition Bicouche ;
- L'espace extérieur situé devant l'entrée principale (pavé) ;
- L'espace extérieur situé au pignon en enrobé ;
- L'espace terrasse de liaison entre les vestiaires et les douches et le stade en (enrobé) ;

Le coût de ces travaux est de 9 441,04 € HT, soit 11 293,25 € TTC avec l'intervention de l'entreprise COLAS de Locoal Mendon.

Avis favorable de la commission.

### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC présente les travaux.

M. le Maire demande quand les travaux seront terminés.

M. Bernard BODIC répond que la salle pourrait être terminée mi-juin.

M. le Maire indique que le prochain conseil municipal pourrait s'y tenir.

Il précise que l'appellation définitive est Kozh Kastell.

### VOTE :

**Pour : 25**

**Contre :**

**Abstention : 3**

**Le conseil municipal valide ces travaux.**

## II. 17. : Réfection de regards du réseau d'évacuation d'eau pluviale.

Des regards du réseau d'évacuation d'eau pluviale implantés en limite de l'accotement et de la départementale D779 dans le bourg de Bieuzy sont à reprendre.

Le coût des travaux est de 1 571,00 € HT, soit 1 885,20 € TTC.

Ils seront réalisés par l'entreprise COLAS de Locoal Mendon.

Avis favorable de la commission.

### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les travaux.

M. Pascal BRIENT demande si ces travaux seront pris en compte dans le cadre du marché à bons de commandes.

M. Bernard BODIC répond que ce sera le cas.

### **VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ce marché de travaux.**

## II. 18. : Fourniture et pose d'une glissière de sécurité sur l'accotement sud de la rocade, de la liaison de la route de Sainte Anne au Vorlen.

Cet ensemble sera composé de poteaux bois de diamètre 140 mm surmontés d'une lisse horizontale semblable à celle mise en œuvre lors de la première phase d'aménagement de la rocade.

Le coût des travaux est de 18 142,50 € HT, soit 21 771 € TTC.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise GOLFE BOIS CREATION de la zone Artisanale de Mané Craping 56 690 LANDEVANT

Avis favorable de la commission.

### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les travaux et précise que cela ne concerne que les lisses.

M. Pascal BRIENT demande s'il s'agit de lisses en bois.

M. Bernard BODIC répond que ce sera comme le reste de la rocade.

### **VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ce marché de travaux.**

N° DEL2018\_03\_20

## II. 19. : Sécurisation du chemin rural de Kerhun au niveau de sa rencontre avec la rivière.

Des travaux de terrassement et d'enrochement seront mis en œuvre.

Le coût des travaux est de 1 900,00 € HT, soit 2 280,00 € TTC.

Ils seront réalisés par l'entreprise DANIEL TERRASSEMENT ET TRAVAUX PUBLICS, Zone Industrielle de Landaul.

Avis favorable de la commission.

### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC présente les travaux envisagés.

Il rappelle que le pont a été refait mais que l'environnement n'a pas été traité. Il précise qu'il s'agit de renforcer ce secteur. Les travaux ne pourront pas être pris en compte par le Syndicat Mixte du Loc'h et du Sal.

M. Yvonnick GUEHENNEC précise que ce syndicat a été mis en sommeil.

Mme Aurélie RIO précise que des réunions sont prévues avant l'été.

### VOTE :

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces travaux.**

N° DEL2018\_03\_21

## II. 20. : Demande d'adhésion de la Commune de Pluvigner au service DICT.FR.

Ce service a été créé il y a quelques années sous le couvert de l'état. Il s'est déployé progressivement par zone sur le territoire.

Il assure des services d'accompagnement des collectivités et entreprises des travaux publics.

Dict.fr est l'outil destiné au traitement et à l'échange dématérialisé des documents de chantiers de Sogelink. Il permet de connaître avec précision, avant la réalisation de travaux, la présence des réseaux.

Le coût de ce service est de 1 987,20 € sur deux ans.

Avis favorable de la commission.

### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Bernard BODIC présente le service auquel il est proposé d'adhérer.

M. le Maire fait le lien entre ce nouveau service et la signature électronique qui a été mise en place.

### VOTE :

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cet engagement.**

## II. 21. : Achats d'équipements destinés au fonctionnement de l'école J. ROLLO.

Dans le cadre de l'équipement de l'école J. Rollo, il est proposé l'achat de 3 vidéo projecteurs interactifs EB-680WI.

Le coût de ces équipements est de 1 725 € HT l'unité, soit  $1\,725\text{€ HT} \times 3 = 5\,175\text{€ HT}$  ; soit 6 210 € TTC.

Par ailleurs, il est proposé l'achat de livres suivants pour les classes de CP :

- 50 livres de lecture de CP - Tome1 (nouvelle édition)
- 50 livres de lecture de CP - Tome2 (nouvelle édition)
- 6 livres de lecture de CP - Divers destinés aux formateurs

Le coût de l'ensemble est de 731,52 € TTC.

Également, il est envisagé l'achat de livres de Maths

- 22 livres de Maths de CM2 (nouvelle édition)
- 30 livres de Maths de CM1 (nouvelle édition)
- 30 livres de Maths de CE2 (nouvelle édition)
- 10 ouvrages destinés aux formateurs

Le coût de l'ensemble est de 1 194,77 € TTC.

Avis favorable de la commission.

### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme Vivianne LE GOUEFF présente les équipements informatiques proposés à l'achat.

M. Pascal BRIENT demande si ces équipements sont demandés par l'Éducation nationale.

Mme Vivianne LE GOUEFF répond qu'il restera 3 classes à équiper pour répondre aux recommandations de l'Éducation nationale.

M. Pascal BRIENT demande si c'est du fonctionnement.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'une dépense d'investissement.

Mme Vivianne LE GOUEFF présente ensuite les ouvrages achetés.

Mme Sandra LE TARNEC demande si les programmes n'auront pas changé d'ici la rentrée.

Mme Vivianne LE GOUEFF répond qu'ils seront à jour.

### **VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces acquisitions.**

## II. 22. : Restauration et réadaptation des stèles situées à proximité de l'église.

Dans le cadre de la rénovation du monument aux morts, différentes interventions sont à mettre œuvre :

- Travaux de Marbrerie ;
- Travaux de Gravures ;
- Rechampissage à la feuille d'or ;
- Rechampissage à la peinture ;

- Gravures à la feuille d'or ;
- Adaptation de plaques diverses ;
- Nettoyage par Technique d'aérogommage.

Le coût des travaux est de 18 413,47 € HT, soit 22 096,16 € TTC.

Ils seront réalisés par la MARBRERIE BELLEGO 22 avenue du Général de Gaulle 56 330 Pluvigner.

Avis favorable de la commission.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les travaux.

M. le Maire indique qu'il est important que ces travaux soient engagés rapidement afin d'être prêt pour le 11 novembre.

Il remercie le travail du Souvenir Français pour leurs travaux de recherches.

Il indique que l'augmentation des coûts sera modique.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces travaux.**

**N° DEL2018\_03\_24**

**II. 23. : Taille et Sculpture de la Croix de Guerre 1914.**

Afin de parachever la réfection du monument aux morts, il est prévu de reprendre la Croix de guerre.

Il s'agit de la fourniture d'un bloc en granit à grain fin de 50x50x16 et de sa mise en œuvre (40h).

La réalisation ferait intervenir JEAN MARIE KERSUZAN de Saint Trémeur.

Le coût des travaux est de 1 700 € HT (exonérés de la TVA).

Avis favorable de la commission.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Bernard BODIC présente les travaux envisagés.

M. le Maire indique que ces travaux seront conduits en parallèle de l'aérogommage qui sera effectué.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces travaux.**

## III. : Administration générale

### DELIBERATIONS

N° DEL2018\_03\_25

#### III. 24. : Mise en place d'un groupement d'achat pour les marchés voirie.

La commune de Pluvigner doit renouveler son marché à bons de commande pour l'entretien et la réfection de sa voirie.

Dans un souci de mutualisation, il a été proposé aux communes d'Auray-Quiberon-Terre-Atlantique de s'associer à notre démarche en vue de réaliser des économies.

4 communes ont répondu favorablement : Camors, Landaul, Locoal-Mendon et Plumergat.

La procédure sera conduite par les services de la commune de Pluvigner et les marchés seront signés et leur exécution suivie par chacune des communes.

Une convention de groupement doit être signée entre ces 5 communes.

#### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire présente le groupement de commande mis en place.

M. Christian GUILLO demande s'il s'agit de l'entretien annuel de la voirie.

M. le Maire répond que c'est le cas et que ça permettra à la commune de massifier les volumes et bénéficier de meilleurs tarifs.

#### **VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide cette convention.**

N° DEL2018\_03\_26

#### III. 25. : Adhésion au bouquet de services numériques Mégalis Bretagne.

Le Syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne, créé en 1999, a notamment pour objet, aux termes de ses statuts, de procéder à des achats groupés de matériels, de logiciels ou de services liés à son activité pour les mettre à disposition des organismes éligibles et d'une façon générale réaliser toute activité liée au savoir-faire du Syndicat mixte et à l'évolution des technologies de l'information, au traitement des données et de la communication.

Ainsi, il est en capacité de proposer, à l'ensemble de ses membres ou à des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public ou d'intérêt général, au travers d'une plateforme réglementaire d'administration électronique, des services mutualisés accessibles aux usagers (entreprises, associations, particuliers, autres administrations...).

Dans ce cadre, est proposé un bouquet de services qui comprend :

- un portail unique d'accès à l'ensemble des services
- une salle régionale pour la dématérialisation des marchés publics
- un service de télétransmission des actes
- un service de télétransmission des pièces comptables
- un service d'échanges sécurisé de fichiers

- un service d'informations publiques en ligne
- un parapheur électronique
- un service régional d'archivage électronique à valeur probatoire
- un service de facture électronique
- une assistance au quotidien
- un ensemble d'actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement méthodologique.

Ce service est gratuit. Il convient simplement de signer une convention avec le syndicat mixte.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire présente le service qui est proposé gratuitement par le syndicat Mégalis Bretagne.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention.**

## IV. : Personnel et Concertation

### DELIBERATIONS

**N° DEL2018\_03\_48** *(annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2018\_03\_27 pour erreur informatique)*

#### **IV. 26. : Vote des taux de promotion – Rectificatif.**

Dans le cadre des avancements de grade possibles au cours de l'année 2018, le conseil municipal doit arrêter un taux de promotion qui déterminera le nombre d'agents pouvant accéder au grade supérieur. Les taux proposés sont les suivants :

GRADE D'AVANCEMENT	Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade (à la date de saisine du C.T)	Taux de promotion proposé	Nombre de fonctionnaires pouvant être promu au grade supérieur (à la date de saisine du C.T)
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	6	100%	6
Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	100%	1
Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	100%	1
Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	100%	1

Lors du comité technique du 26 avril, les représentants du personnel de la collectivité ont émis un avis favorable à l'unanimité à cette proposition.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire présente les taux proposés par grade.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ce taux de promotion.**

**N° DEL2018\_03\_49** *(annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2018\_03\_28 pour erreur informatique)*

**IV. 27. : Modification du Tableau des emplois permanents – Rectificatif.**

Dans le cadre des avancements de grade rendus possibles par le vote des taux de promotion 2018 et par la promotion interne, il est nécessaire de modifier le tableau des emplois permanents de la manière suivante :

Grades supprimés	Nombre	Grades créés	Nombre
Adjoint technique à TC	3	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC	3
Adjoint technique à 32/35	1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 32/35	1
Adjoint technique à 28/35	1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à 28/35	1
Adjoint du patrimoine à TC	1	Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC	1	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC	1	Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC	1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC	1	Agent de maîtrise à TC	1
Agent de maîtrise principal à TC	1	Technicien à TC	1

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire fait le lien avec la délibération précédente en indiquant qu'il s'agit de le mettre en concordance avec les taux arrêtés.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide la modification du tableau des emplois permanents.**

**N° DEL2018\_03\_29**

**IV. 28. : Évolution du RIFSEEP : revalorisation de l'IFSE et mise en place du CIA.**

Suite à la mise en place du RIFSEEP en décembre 2016, il avait été prévu de vérifier après une année d'exercice la pertinence du dispositif mis en place.

Le tableau des critères qui avait été mis en place n'a pas vocation à évoluer.

Cette réforme prévoyait la mise en place d'une part variable qui n'avait pas été mise en place à l'époque. Les dernières interprétations des services de l'État vont dans le sens d'une obligation de mise en place de cette part variable.

**Mise en place du Complément Indemnitare Annuel (CIA)**

Un travail a été engagé pour définir les conditions d'attribution de cette part variable (CIA).

Les critères présentés par les responsables de service (validés par la commission du personnel du 27 février 2018) sont les suivants :

- Esprit d'équipe

Partage, échange : Partage ses connaissances, transmet ses savoirs et accompagne ses collègues.

Disponibilité : Sait se rendre disponible auprès de l'équipe, répond en cas d'imprévu.

Relationnel : Est attentif à la qualité des relations avec les collègues (bienveillance, politesse, bonne humeur...).

#### - Implication personnelle

Efforts de progression : Fait évoluer ses méthodes, recherche à améliorer son travail.

Organisation personnelle : Organise son travail, gère son temps et anticipe ses échéances.

Résultats : Cherche l'efficacité, la qualité de son travail. Prend des initiatives.

Conscience professionnelle : (discipline) Respect des consignes, des horaires, du matériel et des usagers.

#### - Contribution au travail collectif

Résolution des difficultés : Cherche des solutions aux difficultés en privilégiant la communication.

Qualité de la collaboration : Fait en sorte de faciliter le travail des autres (rapidité des réponses, transmission des informations, modification de son organisation en fonction des autres).

Adaptabilité : Formule des propositions d'évolution, sait s'adapter aux changements.

Remontée des informations : Rend compte de son travail, fait part de ses difficultés, de ses erreurs.

Ces critères sont identiques à l'ensemble des agents de la collectivité et seront notés de 1 à 10. En fonction du nombre de points obtenus, un pourcentage sera attribué aux agents qui déterminera le montant à percevoir.

Les montants seront proratisés pour les agents à temps partiel ou à temps non complet.

La commission du personnel a souhaité tenir compte des absences dans le versement du CIA.

En cas de congé de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée, de grave maladie, de congé pour accident de service ou d'accident de travail, de maladie professionnelle, de congé parental, de suspension de fonction, de grève, ou de service non fait, le CIA sera suspendu à hauteur de 1/360ème par journée d'absence.

Le CIA sera versé aux agents bénéficiant d'une autorisation spéciale d'absence.

Le complément indemnitaire fait l'objet d'un versement unique au mois de juin de l'année suivante.

Le CIA sera versé aux agents titulaires, stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires ayant ou ayant eu un contrat de 6 mois et plus dans la collectivité.

Une enveloppe de 30 000 € a été prévue à cette fin au budget 2018.

### **Revalorisation de la part Fixe du RIFSEEP**

Les dépenses de personnel ont connu une réelle stabilisation au cours des dernières années. En 2016, elles ont baissé de 0,12% et elles n'ont augmenté en 2017 que de 0,86%. La projection avait pourtant prévu 3,56% et 3,84% pour ces deux années. Cette situation est largement due à la baisse des absences.

Dans cette perspective, au regard des efforts de chacun, il est proposé de revaloriser la part fixe du RIFSEEP en passant la valeur du point de 27,12 € à 35 €, soit 22,51% d'augmentation.

L'éventail de cette part fixe (hors situations antérieures particulières) est alors de 43,75€ à 583,33€ mensuels.

55 agents ont désormais un régime indemnitaire inférieur à 100€, 54 entre 100 et 200 € et 14 au-delà de 200 €.

Sur le mois de mai 2018, 134 agents ont reçu une rémunération.

Le salaire moyen est de 1 147.63 € nets.

Le salaire médian (le 67ème niveau de salaire) est de 1 279.70 € nets.

La répartition des salaires nets est celle-ci :

- Salaires inférieurs au SMIC net (1 149€) : 64 agents
- Salaires inférieurs à 2000 € : 126 agents
- Salaires supérieurs à 2000 € : 8 agents

Avis favorable de la commission.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire présente les évolutions proposées.

Concernant la part variable, il indique qu'elle sera proratisée à la présence en expliquant que l'agent absent ne contribue pas au fonctionnement des services.

Concernant la part fixe, il fait le lien avec l'évolution intéressante des dépenses de personnel ces dernières années. Il précise que cette situation permettra également d'obtenir de meilleurs tarifs auprès de nos assureurs.

Il remercie le personnel pour cette meilleure implication qui résulte d'une meilleure organisation et d'une parfaite cohésion. C'est ce qui a permis de réduire les absences.

Il indique que les relations avec les élus sont très bonnes.

Il précise ensuite que sur 134 agents, le salaire moyen est de 1 147,63 € nets.

Il rappelle ensuite que les cotisations aux caisses de retraites ont augmenté alors que le salaire n'a pas évolué, impliquant une perte de pouvoir d'achat en 2017 et 2018.

Il fait également le point sur l'évolution des dépenses de personnel en 2018 et indique que la situation fait apparaître une marge de 50 000 € à la fin avril.

Il plaide pour une amélioration des conditions de rémunération des agents en réponse à leur meilleure implication.

Il indique également que la part variable est un outil de motivation et de valorisation des agents.

Il précise que cette évolution permet de parachever la démarche engagée lors de la mise en place en décembre 2016 et qu'elle n'aura pas à être reconduite les prochaines années.

Il demande aux élus de reconnaître le travail des agents en validant cette revalorisation qui représente 40 000 €, c'est-à-dire 1,12% du budget de personnel.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces modifications du RIFSEEP.**

**N° DEL2018\_03\_30**

**IV. 29. : Création de l'Indemnité d'Administration et de Technicité.**

Dans la mesure où le Policier municipal ne bénéficie pas du RIFSEEP, il est nécessaire de lui faire bénéficier de la même revalorisation que les autres agents de la collectivité.

Pour cela, l'institution d'une nouvelle prime est nécessaire.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire indique que le policier municipal ne bénéficie pas du RIFSEEP et que cette indemnité représente le parallèle de ce qui a été vu précédemment.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide la création de l'Indemnité d'Administration et de Technicité.**

#### IV. 30. : Attribution d'une gratification pour les stagiaires.

Lors de l'accueil de stagiaires de plus de 2 mois, la collectivité est tenue de verser une gratification qui correspond à 15% du plafond de la sécurité sociale.

En dessous de 2 mois, il revient à la collectivité de choisir de verser cette gratification.

La commission du personnel a estimé qu'un stagiaire qui réalise en autonomie un travail pour la collectivité doit pouvoir percevoir une indemnité de 100 € par mois soit un montant total maximum de 200 €.

Avis favorable de la commission.

##### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire présente la proposition de gratification des stagiaires. Il précise que cette attribution sera à la discrétion des responsables.

Mme Martine LE CAM estime que ce n'est pas énorme.

M. Jean-Pierre GAUTER répond que le stagiaire apprend et occupe leur encadrant.

Mme Martine LE CAM estime qu'il s'agit plus d'un argent de poche.

M. le Maire répond qu'il est possible d'augmenter cette somme sachant qu'elle ne contraindra pas la collectivité.

Mme Martine LE CAM demande qui sont les maîtres de stage.

M. le Maire répond qu'ils sont choisis en fonction des compétences.

Il propose de porter à 150 € et 300 € les montants plafonds.

##### **VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide la démarche de gratification des stagiaires au sein de la collectivité soit une indemnité de 150 € par mois soit un montant total maximum de 300 €.**

#### IV. 31. : Évolution de la participation financière de la collectivité pour la mutuelle et la prévoyance.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la collectivité attribue une aide (10€ ou 15€) pour les agents ayant une mutuelle labellisée.

Seulement 25 agents perçoivent la participation de la collectivité.

Le comité technique du 18 avril 2018 a proposé, que les agents ne percevant pas la participation financière pour la mutuelle, puissent la percevoir s'ils disposent d'un contrat prévoyance labellisé.

La commission du personnel donne un avis favorable pour attribuer une participation financière au contrat prévoyance labellisé uniquement si l'agent dispose déjà d'une mutuelle santé.

##### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire présente la démarche et précise que certains agents ne sont pas couverts en cas d'arrêt prolongé. Il rappelle que la volonté première est de voir les agents couverts par une mutuelle et de demeurer en bonne santé.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide la participation de la collectivité à la prévoyance dans les mêmes conditions que la mutuelle santé.**

**N° DEL2018\_03\_33**

#### **IV. 32. : Organisation du comité technique et du CHSCT.**

Dans le cadre des élections professionnelles du 6 décembre prochain, la commune de Pluvigner a organisé une réunion de concertation avec les organisations syndicales sur les points suivants :

##### 1.Fixation du nombre de représentants du personnel

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, la détermination du nombre de représentants du personnel appelés à siéger au sein du comité technique dépend des effectifs recensés au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans la collectivité.

Compte tenu des effectifs recensés, le nombre de représentants du personnel appelés à siéger au sein du comité technique est compris entre 3 et 5 représentants titulaires.

Actuellement le comité technique compte 5 représentants titulaires du personnel.

Il a été proposé de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5.

##### 2.Mode de fonctionnement du comité technique

Il a été proposé de maintenir le paritarisme au sein du comité technique et de fixer à 5 le nombre de représentants du collège employeur qui aurait voix délibérative.

Avis favorable de la commission.

##### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire présente les conditions d'organisation des instances de représentation du personnel. Il précise que ce qui est proposé correspond à ce qui était fait auparavant. Il indique que la réunion de présentation n'a pas été suivie par les organisations syndicales.

Il rappelle qu'il n'y a qu'un seul comité technique et deux CHSCT, un pour la commune et un pour le CCAS.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide la création d'un comité technique commun avec le CCAS, un nombre de titulaires à 5, le maintien du paritarisme avec le vote du collège employeur qui est au nombre de 5.**

## V. : Culture Animation

### DELIBERATIONS

N° DEL2018\_03\_34

#### V. 33. : Dénomination future du pôle culturel.

La création d'un pôle culturel a été décidée lors du conseil municipal du 16 novembre 2017.

La question de la dénomination de cet équipement se pose. Il est proposé de retenir le nom de M. Eugène LE COUVIOUR.

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

Mme Sylvie OLLIVIER présente la proposition.

M. le Maire précise qu'il l'avait appelé pour le lui demander et qu'il l'avait accepté avec beaucoup d'émotion.

Il indique que des remarques ont été formulées mettant en doute son implication pour le domaine culturel.

M. le Maire répond qu'il a engagé les travaux de construction de l'école Joseph Rollo, du collège et de la Bibliothèque.

Il ajoute que le nom de Joseph Rollo est celui de son instituteur qui était résistant.

M. le Maire remercie très sincèrement l'assemblée pour ce vote.

#### VOTE :

Pour : 28

Contre :

Abstention :

**Le conseil municipal valide la dénomination du futur pôle culturel : Eugène LE COUVIOUR.**

N° DEL2018\_03\_35

#### V. 34. : Vote des tarifs de l'école de musique.

La fixation des tarifs de l'école de musique doit être effectuée avant la période des inscriptions.

Pour cette année 2018-2019, il est proposé de maintenir les tarifs.

<b>ECOLE DE MUSIQUE PORH HIRELLO</b> <b>TARIFS 2018-2019</b>		<b>TARIFS A</b> <b>PLUVIGNER</b> <b>CAMORS</b>	<b>TARIFS B</b> <b>AUTRES</b> <b>COMMUNES</b>
<b>ENFANTS</b> (- de 18 ans)  <b>ETUDIANTS</b> (- de 25 ans)  <b>FRATRIE</b> -5% pour le 2ème enfant -10% pour le 3ème enfant	<b>Initiation à la musique en classe d'éveil musical-1</b> Pour les enfants de 4-5 ans (MS) Durée hebdomadaire : 45mn	230 €	365 €
	<b>Initiation à la musique en classe d'éveil musical-2</b> Pour les enfants de 5-6 ans (GS) Durée hebdomadaire 1 heure	250 €	375 €
	<b>Chorale, initiation formation musicale et rythmique</b> Pour les enfants de 6-7 ans (CP)	300 €	435 €
	<b>Formation musicale + instrument + pratique collective obligatoire</b> À partir de 7 ans (CE1)	490 €	995 €
	<b>Pratique d'un 2ème instrument en supplément</b> (Uniquement pour les élèves déjà inscrits)	230 €	
	<b>Instrument + pratique collective</b> (Sous réserve de dispense de formation musicale accordée par la direction) <b>Ou</b> <b>Instrument + formation musicale</b> (Pratique collective effectuée au sein d'une autre structure)	460 €	935 €
	<b>Instrument en pratique collective</b> Classe de 2 élèves par cours de 30 minutes Formation musicale et pratique collective obligatoire incluses	410 €	900 €

		<b>ENFANTS</b> <b>(Pluvigner, Camors)</b> <b>et ADULTES</b> <b>PLUVIGNOIS</b>	<b>ENFANTS ET</b> <b>ADULTES</b> <b>AUTRES</b> <b>COMMUNES</b>
<b>ENSEMBLES</b>	<b>Ensembles musicaux, orchestres,</b> <b>Chorale des enfants,</b> <b>Percussions Brésiliennes "Batucada"</b> (à partir de 6 ans- adultes et débutants acceptés) Gratuit pour les enfants inscrits en cours d'instrument	120 €	230 €
		<b>PLUVIGNOIS</b>	<b>AUTRES</b> <b>COMMUNES</b>
<b>INSTRUMENTS ADULTES</b>	<b>Instrument en pratique individuelle</b> (1/2h) avec ou sans formation musicale	795 €	1 020 €
<b>CHORALE ADULTES</b>	<b>Répétition hebdomadaire 2 heures</b> Demi-tarif pour les moins de 18 ans et les demandeurs d'emploi (sur justificatif)	120 €	120 €
		60 €	60 €

Par ailleurs, dans une perspective de mutualisation avec l'école de musique d'Auray, les élèves de ces deux écoles peuvent bénéficier des cours collectifs qui ne seraient pas mis en place dans leur école d'origine sans avoir à acquitter le montant des élèves extérieurs. En parallèle, les élèves Pluvignois qui s'inscrivent à Auray bénéficient à Pluvigner du tarif instrument seul (460 €) au lieu du tarif formation complète (490 €).

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

Mme Sylvie OLLIVIER présente les tarifs proposés et indique qu'ils n'ont pas augmenté.

Elle précise que la collaboration avec l'école de musique d'Auray est encore en cours de discussion.

**VOTE :**

Pour : 28

Contre :

Abstention :

Le conseil municipal valide ces tarifs.

## VI. : Sports Jeunesse

### DELIBERATION

N° DEL2018\_03\_50 *(annule et remplace la précédente du même intitulé DEL2018\_03\_36 pour erreur informatique)*

#### VI. 35. : Vote des tarifs de l'ALSH pour l'été 2018 – Rectificatif.

Afin de permettre l'organisation de l'ALSH pour l'été 2018, il est nécessaire de déterminer les tarifs des différentes solutions proposées.

Par rapport à l'année 2017, les évolutions sont les suivantes :

- Tarifs augmentés en moyenne de 0.10€ par ½ journée et journée pour l'ALSH pour les 3-11 ans.
- Tarifs inchangés pour l'ALSH pour les 11-17 ans.
- Tarifs inchangés pour les mini-séjours.
- Augmentation de 5 à 10€ par tranche pour les séjours ados des plus grands.

#### Tarifs pour l'ALSH été 2018 pour les 3-11 ans :

Quotient familial : Revenu fiscal de référence/ nombre de parts		Entre 1 et 9 jours		Entre 10 et 13 jours		14 jours et plus	
		½ journée	Journée	½ journée	Journée	½ journée	Journée
1	De 0 à 5400	4.80€	10.40€	4.55€	9.90€	4.30€	9.40€
2	Entre 5401 et 9000	5.60€	12.60€	5.35€	12.10€	5.10€	11.60€
3	Entre 9001 et 10800	6.25€	13.85€	6.00€	13.35€	5.75€	12.85€
4	De 10801 et plus	6.80€	14.85€	6.55€	14.35€	6.30€	13.85€
Communes extérieures		7.80€	16.85€	7.45€	16.35€	7.30€	15.85€

Repas : 3,35€

**Bénéficiaires Bons CAF :** réduction de 5€/jour et 2.50€/demi-journée

#### Tarifs pour l'ALSH été 2018 pour les 11-17 ans :

Tarif selon activités proposées (de 4.20€ à 15,20€).

- Tranche 1 : -12% par rapport au tarif normal
- Tranche 2 : tarif normal
- Tranche 3 : tarif normal + 10%
- Tranche 4 : tarif normal + 18%

**Tarifs pour l'ALSH été 2018 des mini-séjours pour les 6-11 ans :**

Quotient familial		CP/CE1 (4 jours)	CE2/CM (5 jours)
1	Entre 0 et 5400	110€	135€
2	Entre 5401 et 9000	120€	145€
3	Entre 9001 et 10800	131€	155€
4	De 10801 et plus	146€	170€
Communes extérieures		166€	190€

**Bénéficiaires Bons CAF :** réduction de 9€/jour

**Tarifs pour l'ALSH été 2018 du camp ados pour les pré-ados et ados :**

Quotient familial		6 <sup>ème</sup> (8 jours)	5 <sup>ème</sup> (9 jours)	4 <sup>ème</sup> /3 <sup>ème</sup> /2 <sup>nde</sup> (11 jours)
1	Entre 0 et 5400	195€	230€	270€
2	Entre 5401 et 9000	220€	255€	295€
3	Entre 9001 et 10800	245€	280€	325€
4	De 10801 et plus	275€	320€	365€
Communes extérieures		310€	355€	400€

**Bénéficiaires Bons CAF :** réduction de 9€/jour

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire présente les tarifs.

M. Jean-Pierre GAUTER précise que la réduction des bénéficiaires de bon CAF est bien de 2,50€ pour une demi-journée.

Mme Sandra LE TARNEC estime que les tarifs ne sont pas élevés.

M. le Maire demande si ces camps attirent les jeunes.

M. Jean-Pierre GAUTER répond que des séjours supplémentaires ont même dû être organisés l'année dernière.

Il lit une lettre de remerciement rédigée par le service jeunesse suite au déplacement au Parc Astérix.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces tarifs.**

## VII. : Monde associatif

### DELIBERATIONS

N° DEL2018\_03\_37

#### VII. 36. : Définition des critères d'attribution des subventions aux associations.

Dans le cadre de sa politique d'attribution de subvention, la commission sports jeunesse et monde associatif (élargie) du jeudi 27 avril 2017 souhaite réaffirmer les règles qui régissent cette démarche :

La demande de subvention est à déposer avant le 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

##### **\* Associations non sportives :**

- associations pluvignaises : forfait de 110 €
- associations extérieures choisies par la commission : forfait de 110 €

##### **\* Création d'une nouvelle association :**

- association pluvignaise : forfait de 300 € la 1<sup>ère</sup> année, il lui sera demandé de fournir ses statuts, son but, son utilité ainsi que l'origine de ses adhérents ou licenciés seront contrôlés. Un forfait de 110 € lui sera accordé les années suivantes
- associations extérieures choisies par la commission : forfait de 110 €

##### **\* Associations sportives (licenciées à une Fédération ou adhérents) :**

La subvention est versée, sur demande de l'association, pour tous les licenciés et non-licenciés lorsque le siège de l'association est basé à Pluvigner et au maximum :

##### - Pour les adhérents :

- 14 € pour les 30 premiers,
- 8 € pour les suivants,
- + 9 € pour les moins de 18 ans.

##### - Pour les licenciés :

- 20 € pour les 30 premiers,
- 14 € pour les suivants,
- + 15 € pour les moins de 18 ans.

Pour les pluvignais inscrits à une association sportive extérieure, la subvention est versée uniquement si la discipline sportive n'existe pas sur Pluvigner.

##### **\* Subventions scolaires :**

La Municipalité participe au coût de fonctionnement des élèves pluvignais scolarisés uniquement dans les établissements DIWAN, adaptés aux malentendants et disposant d'une classe CLIS.

Coût appliqué : coût de l'élève public de la structure accueillant au 1er janvier de l'année considérée dans la limite

maximale du coût de l'élève public pluvignois.

Pas de subvention pour les élèves pluvignois scolarisés à l'extérieur.

#### **\* Voyages scolaires**

Une subvention sera accordée à chaque enfant Pluvignois, pour un voyage par année scolaire, ayant au moins une nuitée. Elle est actuellement de 35 €.

Modalités d'attribution :

Pour les écoles primaires de Pluvigner : directement à l'établissement scolaire concerné sur justificatif.

Pour les écoles primaires extérieures, les collèges et lycées : directement aux familles qui en font la demande sur justificatif de l'établissement.

#### **\* Subvention exceptionnelle**

Elle est cumulable avec le forfait de 110 € pour les associations pluvignaises et fera l'objet d'une étude au cas par cas.

Désormais une convention sera signée entre la Municipalité et l'association qui la sollicitera.

Dans cette convention, il est précisé que la Commune demandera à l'association qui en bénéficiera, de produire dans le délai de 2 mois, un bilan d'activité et financier complet.

En cas de résultat excédentaire exceptionnel sur l'évènement, la Commune se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la subvention accordée, au prorata de la part de recettes à laquelle elle aura contribué.

En l'absence de production d'un bilan dans les 2 mois suivant la clôture de l'évènement, la Commune se réserve le droit de réclamer le remboursement de l'intégralité de la subvention accordée.

#### **\* Associations à but lucratif :**

Aucune subvention ne sera versée.

#### **\* Avantages en nature :**

Toutes les associations pluvignaises peuvent bénéficier une fois dans l'année de la mise à disposition gratuite d'une des salles (à l'exception de la salle Marie Josèphe LE BORGNE), soit :

- la salle de Jean-Marie Goasmat
- la salle de la Madeleine
- la salle Kozh-Kastell
- le chapiteau de la Madeleine
- 2 salles de réunions au complexe sportif du Goh Lanno
- la mise à disposition de l'ancienne cantine scolaire ne pourra se faire qu'après le passage d'une commission de sécurité et certainement qu'après la réalisation de travaux.

Les salles du Tanin, à vocation culturelle, seront occupées par l'association Ty Douar Alré qui paie un loyer mensuel de 400 euros.

#### **\* Instruction des dossiers :**

Doivent être jointes aux demandes de subventions les pièces obligatoires énumérées ci-dessous (y compris pour les

associations nouvellement créées) :

- RIB
- le bilan d'activités année n-1 (ou prévisionnel pour les nouvelles associations)
- le bilan financier année n-1 (ou prévisionnel pour les nouvelles associations)
- les statuts
- l'agrément en Préfecture
- la liste des adhérents de l'année en cours avec obligatoirement la localité d'origine de ceux-ci, la classe par âge (ou indiquer la date naissance)

Avis favorable de la commission.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Jean-Pierre GAUTER détaille les conditions d'attribution des subventions aux associations.

M. Christian GUILLO demande si les salles sont gratuites pour des réunions.

M. le Maire répond que la gratuité n'est valable qu'une fois.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces critères d'attribution des subventions.**

**N° DEL2018\_03\_38**

**VII. 37. : Attribution des subventions aux associations.**

Au regard des critères définis précédemment et en fonction des demandes formulées, la commission sports jeunesse et monde associatif et la commission finances ont arrêté la liste des subventions par association détaillée dans le tableau ci-joint.

<b>Annexe n°2. Vote des subventions aux associations 2018</b>								
<small>Attention : les associations qui n'ont pas fait de demande écrite et produit un bilan financier et un compte rendu d'activités ne pourront bénéficier de leur subvention 2018(obligation légale)</small>								
<b>Pour le volet scolaire les subventions porteront sur l'année scolaire 2017-2018</b>								
ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VERSEES 2017	SUBVENTIONS DEMANDEES 2018	SUBVENTIONS ACCORDEES 2018	OBSERVATIONS	BILANS FOURNIS	LISTE DES LICENCIES	RIB	VERSEMENT
<b>AGRICULTURE – ENVIRONNEMENT</b>								
FDGDON	520,20 €	525,40 €	525,40 €	selon convention				
Piégeurs de Ragondins	56 € + 2,20 €/prise	60€ + 5€ / PRISE	60€ + 5€ / PRISE	Plus Rattrapage 2017 (au tarif 2018)	oui		oui	
Comice Agricole du Canton	0,25/habitant	0,25/habitant	0,25/habitant		oui		oui (inscrit dans le dossier)	
Eaux et Rivières	110,00 €	non précisé	110,00 €		oui		oui	
GVA (AGIR Rhys à Lanvaux)	110,00 €	non précisé	110,00 €		oui		oui	
Comptage des lièvres (Socié Chasse de St Guénahel)	0,00 €							
Bretagne Vivante seprnb	0,00 €	non précisé	0,00 €		non		non	
Chasseurs de Kerbot Kerguéro	0,00 €							
<b>HUMANITAIRE</b>								
Banque Alimentaire	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €		oui		oui	
Secours Catholique	0,00 €	non précisé	0,00 €		oui		oui	
Secours Populaire	0,00 €							
Association des Pupilles de la Nation	0,00 €							
Association de conjoints survivants et parents d'orphelins du morbihan (ex : association des veuves et veufs du morbihan)	110,00 €	non précisé	110,00 €		oui		oui	
solidarité paysans de Bretagne	110,00 €	non précisé	110,00 €		oui		oui	
Restos du cœur	110,00 €	110,00 €	110,00 €		oui		oui	
Un petit pas vers eux	110,00 €							
échange et partage deuil	110,00 €	200€ fonctionnement 200€ projets	110,00 €		oui		oui	
Enfance et Familles d'Adoption Du Morbihan	110,00 €							
L'association des donneurs de voix	0,00 €	non précisé	0,00 €		non		non	
Accueil Entraide Solidarité AES	x	110€ + 300€ nouvelle association	300,00 €		oui		oui	

### Annexe n°2. Vote des subventions aux associations 2018

Attention : les associations qui n'ont pas fait de demande écrite et produit un bilan financier et un compte rendu d'activités ne pourront bénéficier de leur subvention 2018 (obligation légale)

Pour le volet scolaire les subventions porteront sur l'année scolaire 2017-2018

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VERSEES 2017	SUBVENTIONS DEMANDEES 2018	SUBVENTIONS ACCORDEES 2018	OBSERVATIONS	BILANS FOURNIS	LISTE DES LICENCIES	RIB	VERSEMENT
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES DIVERSES</b>								
union départementale des sapeurs pompiers du Morbihan – œuvre des pupilles	110,00 €	0,03 ct/habitant	0,03 ct/habitant		non		oui	
Sauvegarde 56	0,00 €							
Vacances et familles 56	0,00 €							
Comité de liaison du Concours Scolaire de la Résistance et de la Déportation	0,00 €							
CGT Le syndicat des territoriaux d'Auray	0,00 €							
ADAVI - Association d'Aide aux Victimes d'Infractions	110,00 €	non précisé	110,00 €		oui		oui	
EMSS (Entente Morbihannaise du Sport Scolaire)	0,00 €							
Association Prévention Routière	220,00 € (110X2)	non précisé	220,00 €		oui		oui	
Société nationale des meilleurs ouvriers de France	0,00 €	non précisé	0,00 €	1 élève de pluvigner médaillé de bronze en coiffure	oui		oui	
<b>ASSOCIATIONS PLUVIGNOISES DIVERSES</b>								
Club des Bons Amis	110,00 €	115,00 €	110,00 €	pas de CR Financier	non		oui	
Les Séniors du Tanin	110,00 €	300,00 €	110,00 €		oui		oui	
Souvenir Français	150 € (adhésion)	150 € (adhésion)	150 € (adhésion)					
Amicale des Sapeurs Pompiers de Pluvigner	110 € + 1 500 € (animation feu d'artifice)	110€ + 1900€ (animation feu d'artifice + achat de 2 banderolles)	1500€ + 110€		oui		oui	
Les Jardins de Kergu	110,00 €	110,00 €	110,00 €			situation des comptes	oui	
UNACITA (Anciens Combattants)	220,00 € (110X2)	220,00 €	220,00 €			situation des comptes	oui	
Boutchou Compagnie	110,00 €							
Les amis de Porh Ker	110,00 €	110,00 €	110,00 €		oui		oui	
La maison des mille pattes (MAM)	0,00 €	non précisé	110,00 €		oui		oui	
Comité carnaval de Pluvigner	110,00 €	110,00 €	110,00 €		oui		oui	
Dalhamb Beer Malachappe	110,00 €	non précisé	110,00 €			situation des comptes	oui	
Comité des fêtes de Malachappe	1 200,00 €	1200€ course cycliste	1 200,00 €		oui		oui	
Vivre au Pays de Pluvigner	110,00 €	150,00 €	110,00 €		oui		oui	
Centre d'animation du Tanin	110,00 €	200,00 €	110,00 €	pas de CR Financier		budget prévisionnel	oui	
La Kabanakado	300 € (déjà reçu)	150,00 €	110,00 €		oui		oui	
Plijard Canté Nouz		300€ nouvelle association + 200€ fonctionnement	(2x700€)+300€ = 1700€	Nouvelle association	oui		oui	
TEAM HAPN	0,00 €	500€ fonctionnement + projet participation raid humanitaire en Europe	300,00 €	Nouvelle association	non		oui	

### Annexe n°2. Vote des subventions aux associations 2018

Attention : les associations qui n'ont pas fait de demande écrite et produit un bilan financier et un compte rendu d'activités ne pourront bénéficier de leur subvention 2018 (obligation légale)

Pour le volet scolaire les subventions porteront sur l'année scolaire 2017-2018

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VERSEES 2017	SUBVENTIONS DEMANDEES 2018	SUBVENTIONS ACCORDEES 2018	OBSERVATIONS	BILANS FOURNIS	LISTE DES LICENCIES	RIB	VERSEMENT
<b>SPORTIVES</b>								
Foulées Pluvignaises	660,00 €	800,00 €	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	628,00 €	oui	oui la liste section course à pied	oui	
COP Gym Enfants	3 308,00 €	3400€ fonctionnement+ 1500€ projets	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	4 848,00 €	oui	oui	oui	
Club Cyclo les Farfadets	1200€ + 110€	1 400,00 €	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	1 156,00 €	oui	oui	oui	
Keriolets	4 894,00 €	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	7 691,00 €	oui	oui	oui	
Baud Natation	0,00 €							
Joutes du Loch (Kiwanis Club)	100,00 €	100,00 €	100,00 €					
Eur Flechen Pluvigner	160,00 €	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	160,00 €	oui	oui	oui	
Palm Auray Club	0,00 €							
ASP	4 260,00 €	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	1 451,00 €		manque budget prévisionnel + situation comptes	oui	oui écrit dans le dossier
PluviBad	2 350,00 €	2000€ fonctionnement + 2000€ projets	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	2 665,00 €	oui	oui	oui	
Gymnastes Pluvignaises	2 835,00 €	2200€ fonctionnement + 1000€ steps (projets)	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	2 906,00 €	oui	oui	oui	
Roller cop's Pluvigner	2 740,00 €	2600€ fonctionnement + 2000€ projets	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	2 907,00 €	oui	oui	oui	

### Annexe n°2. Vote des subventions aux associations 2018

Attention : les associations qui n'ont pas fait de demande écrite et produit un bilan financier et un compte rendu d'activités ne pourront bénéficier de leur subvention 2018(obligation légale)

#### Pour le volet scolaire les subventions porteront sur l'année scolaire 2017-2018

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VERSEES 2017	SUBVENTIONS DEMANDEES 2018	SUBVENTIONS ACCORDEES 2018	OBSERVATIONS	BILANS FOURNIS	LISTE DES LICENCIES	RIB	VERSEMENT
Pluvigner Rugby club	0,00 €	Demande de travaux	Accord demande de travaux					
Kana Dart's (Fléchettes électroniques)	0,00 €							
Patronage Laique d'Auray Gymnastique	665,00 €	340,00 €	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	580,00 €	oui	oui	oui	
Pluvigner Basket Ball	3 012,00 €	2500€ fonctionnement + 500€ projets	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	4 151,00 €	oui	oui	oui	
Karaté club Pluvigner	1 230,00 €		30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	1 308,00 €				
Pélanque Pluvignoise	110,00 €	110,00 €	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	671,00 €	oui	non	oui écrit dans le dossier	
Tennis club pluvignois	1 678,00 €	1900€ fonctionnement + 300€ projets	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	1 927,00 €	oui	oui	oui	
Assoc sportive du College du Goh Lanno		30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	Fin d'année scolaire					
Etoile Cycliste Pluvignoise	2501€ + 5000,00€ + 1200 €	5 000,00 €	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié + 1200 € + 5000 €	5000€+1200€+2573 € = 8773€	oui	oui	oui	
Volley Club	1 461,00 €	1 500,00 €	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	1 646,00 €	oui	oui	oui	
USBL - Union sportive de Bieuzry Larvaux	1 331,00 €	2000€ projets	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	1 609,00 €	oui	oui	oui	

### Annexe n°2. Vote des subventions aux associations 2018

Attention : les associations qui n'ont pas fait de demande écrite et produit un bilan financier et un compte rendu d'activités ne pourront bénéficier de leur subvention 2018(obligation légale)

#### Pour le volet scolaire les subventions porteront sur l'année scolaire 2017-2018

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VERSEES 2017	SUBVENTIONS DEMANDEES 2018	SUBVENTIONS ACCORDEES 2018	OBSERVATIONS	BILANS FOURNIS	LISTE DES LICENCIES	RIB	VERSEMENT
CIMA	445,00 €	500,00 €	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	615,00 €	oui	oui	oui	
PLUVIRANDO	110,00 €	110,00 €	110,00 €		oui	non	oui	
Team Breizh Soccer Indoor	150,00 €							
Les Templiers (billard anglais)	160,00 €							
Calp'Asso (centre équestre)	110,00 €	110€ + 835 licenciés	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	991,00 €	oui	oui	oui	
Dojo Pluvigner	2 181,00 €	1600€ fonctionnement + 500€ projets	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	1 817,00 €	oui	oui	oui	
Team pony run run	300,00 €							
Terra Yoga	517,00 €							
Kayak Auray	175,00 €							
Fédération de Gouren	0,00 €							
Grand-Champ rugby club	0,00 €	30 premiers : - 20€ par licencié 14 € par non licencié pour les suivants : 14 € par licencié 8 € par non licencié moins de 18 ans : 15 € par licencié 9 € par non licencié	0,00 €	5 joueurs de pluvigner	non	oui	non	
<b>CULTURE ET TOURISME</b>								
Bagad Bleidi kamorh	207,00 €	non précisé	115,00 €	70€ + moins de 18 ans + 5x9-45	oui	oui	non	
Radio Bro Gwened	0,00 €	non précisé	0,00 €		non		non	
Cinéma Le Celtic	110,00 €	non précisé	110,00 €		oui		oui	
bagad Kevrenn Bro Logunec'h	0,00 €							
Pluvigner Patrimoines	110,00 €	110€ fonctionnement + 500€ projets	500,00 €		oui		oui	

Annexe n°2. Vote des subventions aux associations 2018								
Attention : les associations qui n'ont pas fait de demande écrite et produit un bilan financier et un compte rendu d'activités ne pourront bénéficier de leur subvention 2018(obligation légale)								
Pour le volet scolaire les subventions porteront sur l'année scolaire 2017-2018								
ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VERSEES 2017	SUBVENTIONS DEMANDEES 2018	SUBVENTIONS ACCORDEES 2018	OBSERVATIONS	BILANS FOURNIS	LISTE DES LICENCIES	RIB	VERSEMENT
Larscène	246,00 €							
AMECA	110 € + 500 €							
Kerlenn Sten Kidna	250,00 €	250,00 €	250,00 €		oui		oui	
KOAD HA MOR	110,00 €	400,00 €	110,00 €		oui		oui	
Les Mamm-Gozh Bouts de Ficelle et Cie	300,00 €	110,00 €	110,00 €		oui		oui	
Association d'Animation Touristique de Pluvigner	3000 € Fête de la musique 3000 € Marchés nocturnes	?	rattachée au service culturel					

Annexe n°2. Vote des subventions aux associations 2018								
Attention : les associations qui n'ont pas fait de demande écrite et produit un bilan financier et un compte rendu d'activités ne pourront bénéficier de leur subvention 2018(obligation légale)								
Pour le volet scolaire les subventions porteront sur l'année scolaire 2017-2018								
ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VERSEES 2017	SUBVENTIONS DEMANDEES 2018	SUBVENTIONS ACCORDEES 2018	OBSERVATIONS	BILANS FOURNIS	LISTE DES LICENCIES	RIB	VERSEMENT
<b>SCOLAIRE</b>								
Voyages Scolaires	Joseph Rollo	35 €/élève	40 élèves			liste élèves		
	Saint-Guigner							
	Sainte Anne Bieuzy							
	Collège du Goh Lanno		35€/élève Versé aux familles sur attestation du collège	35€/élève Versé aux familles sur attestation du collège				
Autres Collèges et lycées enfants pluvignois	35€/élève Versé aux familles sur attestation du collège	collège St-Gildas 12 élèves	35€/élève Versé aux familles sur attestation du collège ou du lycée					
Amicale Laïque de Pluvigner (ROLLO)	400,00 €	400€ fonctionnement + 100€ projets	400,00 €		oui		oui	
APEL Pluvigner Ecole St Guigner	400,00 €	400€ fonctionnement	400,00 €		oui		non	
AEP skol Diwan An Alré	le coût de l'élève de l'établissement et au maximum le coût de l'élève pluvignois	le coût de l'élève de l'établissement et au maximum le coût de l'élève pluvignois	le coût de l'élève de l'établissement et au maximum le coût de l'élève pluvignois					
AEP skol Diwan Baod	le coût de l'élève de l'établissement et au maximum le coût de l'élève pluvignois	le coût de l'élève de l'établissement et au maximum le coût de l'élève pluvignois	le coût de l'élève de l'établissement et au maximum le coût de l'élève pluvignois					
AEP SKOL DIWAN GWENED	le coût de l'élève de l'établissement et au maximum le coût de l'élève pluvignois	le coût de l'élève de l'établissement et au maximum le coût de l'élève pluvignois	le coût de l'élève de l'établissement et au maximum le coût de l'élève pluvignois					
ULIS G DESHAYES	Au maximum le coût de l'élève pluvignois	1 élève scolarisé	Au maximum le coût de l'élève pluvignois		non		oui	
Ecole privée G DESHAYES Auray enfants malentendants	Au maximum le coût de l'élève pluvignois	Au maximum le coût de l'élève pluvignois	Au maximum le coût de l'élève pluvignois					
CFA de Vannes - Batiment	0,00 €	8 élèves	0,00 €				oui	
CFA de Vannes - Autres	0,00 €	22 élèves	0,00 €				oui	
CFA Ile et Vilaine	0,00 €		0,00 €					
CFA Quimper	0,00 €		0,00 €					
CFA Plérin - Batiment	0,00 €		0,00 €					
Lycée de Kerneuzec - Association	0,00 €		0,00 €					
Etudiants ERASMUS	100€ / étudiant		100 / étudiant					
Lycée Agricole Privé "Ker Anna" Kervignac	0,00 €							
MFR Montauban de Bretagne	0,00 €	1 élève	0,00 €				oui	
MFR Questembert	0,00 €	1 élève	0,00 €				oui	
MFR Guiliers	0,00 €	non précisé	0,00 €				oui	

Annexe n°2. Vote des subventions aux associations 2018								
Attention : les associations qui n'ont pas fait de demande écrite et produit un bilan financier et un compte rendu d'activités ne pourront bénéficier de leur subvention 2018(obligation légale)								
Pour le volet scolaire les subventions porteront sur l'année scolaire 2017-2018								
ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VERSEES 2017	SUBVENTIONS DEMANDEES 2018	SUBVENTIONS ACCORDEES 2018	OBSERVATIONS	BILANS FOURNIS	LISTE DES LICENCIES	RIB	VERSEMENT
MFR Loudéac	0,00 €							
Récré-Action (parents d'élèves Rollo)	110,00 €	200,00 €	110,00 €		oui		oui	
Lycée Horticole Le Sullio St Jean Brévelay	0,00 €							
Lycée Saint Joseph La Salle - Lorient	0,00 €							
Lycée privé Laïc - Les Horizons Saint-Saturnin (72)	0,00 €							
Chambre des métiers Côtes-d'Armor	0,00 €	1 élève	0,00 €				oui	
Lycée Le Gros Chêne Pontivy	0,00 €							
Maison Familiale d'Elliant		1 élève scolarisé	0,00 €	LE GUEN Esteban	non		oui	
Campus des métiers et de l'artisanat Joué-Lès-Tours		1 élève scolarisé	0,00 €		non		oui	
IRES Lesneven		1 élève scolarisé	0,00 €		non		non	
BTP CFA Loire-Atlantique		1 élève scolarisé	0,00 €		non		oui	
Commune de BAUD		2 élèves (1 primaire et 1 maternelle) 344,67€ + 379,14€			non		non	

Annexe n°2. Vote des subventions aux associations 2018								
Attention : les associations qui n'ont pas fait de demande écrite et produit un bilan financier et un compte rendu d'activités ne pourront bénéficier de leur subvention 2018 (obligation légale)								
Pour le volet scolaire les subventions porteront sur l'année scolaire 2017-2018								
ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS VERSEES 2017	SUBVENTIONS DEMANDEES 2018	SUBVENTIONS ACCORDEES 2018	OBSERVATIONS	BILANS FOURNIS	LISTE DES LICENCIES	RIB	VERSEMENT
<b>SANTE</b>								
Les Amis de la Santé Morbihan	100,00 €	120,00 €	110,00 €		oui		oui	
AFSEP Sclérose en Plaques	110,00 €	200,00 €	0,00 €		oui		oui	
ADAPEI VANNES	110,00 €	non précisé	110,00 €		oui		oui	
Alcool assistance La Croix d'Or	110,00 €	non précisé	110,00 €		oui		oui	
Association régionale les laryngectomisés et mutilés de la voix	0,00 €	non précisé	0,00 €		non		oui	
la santé de la famille	110,00 €	non précisé	110,00 €		oui		oui	
Association des familles de traumatisés crâniens du Morbihan	0,00 €							
Association des paralysés de France	0,00 €							
Faire face ensemble	110,00 €	110,00 €	110,00 €		oui		oui	
AFM Téléthon	0,00 €	non précisé	0,00 €		non		oui	
Les enfants de l'arc en ciel	0,00 €	non précisé	0,00 €		non		non	
EFAIT	0,00 €	non précisé	0,00 €		non		non	
Ligue contre le cancer	0,00 €	non précisé	0,00 €		oui		oui	
Rêves de clown	0,00 €	non précisé	0,00 €		oui		oui	
Mucoviscidose Morbihan	0,00 €	non précisé	0,00 €		oui 2016		oui	
Amicale Donneurs de Sang	110,00 €	110,00 €	110,00 €		oui		oui	
EGM Harmonie	0,00 €	non précisé	0,00 €		non		non	
AVH56	0,00 €							
Espoir amitié	0,00 €							
Croque la vie pour Emy	300,00 €	non précisé	110,00 €		oui		oui	
Ligue Française contre la sclérose en plaques	0,00 €							
Addictions alcool-vie libre	0,00 €							
Association Motards Solidarité (AMS) 56 + ARSEP	0,00 €	300,00 €	300,00 €		non		non	

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Jean-Pierre GAUTER détaille les subventions accordées aux associations.

M. le Maire souligne l'implication des bénévoles, indispensable au dynamisme de notre commune.

M. Christian GUILLO demande si les licenciés extérieurs sont aussi pris en compte dans le calcul de la subvention.

M. Jean-Pierre GAUTER répond que c'est le cas.

M. Christian GUILLO demande s'il y a réciprocité.

M. Jean-Pierre GAUTER répond que c'est le cas dans de nombreux sports.

M. le Maire répond que les autres communes financent également les licenciés pluvignois.

#### **VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide les subventions 2018 aux associations.**

**N° DEL2018\_03\_39**

### VII. 38. : Tarification des salles pour l'année 2019.

La tarification des différentes salles sur la commune de Pluvigner a été abordée en commission Sports Jeunesse Monde Associatif Élargie le mardi 24 avril 2018.

La gratuité des salles pour les associations locales ne l'est que pour une manifestation dans l'année.

Toute dégradation du matériel qui sera constatée à l'état des lieux sera remboursée selon les prix du remplacement des biens détruits (en particulier pour les assiettes qui seront facturées 3.21 € par assiette cassée et les verres à 2.14 € par verre).

Salle Marie-Josèphe Le Borgne							
Propositions 2019	Associations locales	Associations extérieures	Entreprises - Comités locaux		Entreprises - Comités extérieurs		Personnes privées
			1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée	
Caution	Un chèque de 900€ et un chèque de 150€						
Fest-Noz - Grand concert	650 €	900 €					
Loto	650 €	900 €					
Bal - Fest-Dé - Spectacles (Théâtre - Sport - Musique - Humoriste ...)	500 €	900 €					
Congrès - Assemblée Générale avec buffet			800 €	1 300 €	900 €	1 400 €	

Conditions particulières pour la salle Marie-Josèphe Le Borgne :

Tribune de 285 places, Suppléments de tribune : 216 €

Écran électrique : 20 €

Chaîne et micro : 100 €

Praticables : 25 premiers gratuits / 2 € ensuite par praticable supplémentaire

Installation des tapis : 10 € par tapis (4 tapis disponibles) en fonction de la configuration de la salle (décidée entre les responsables des salles et l'organisateur de la manifestation)

Claustra : 2 € par claustra (20 disponibles)

INTERDICTION DES STAGES

Foyer de la Madeleine								
Propositions 2019	Associations locales	Associations extérieures	Entreprises - Comités locaux		Entreprises - Comités extérieurs		Personnes privées Pluvignois	Personnes privées Extérieurs
			1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée		
Caution	Un chèque de 250€ et un chèque de 150€							
Apéritif - Vin d'honneur (uniquement le midi)	Gratuit	200 €					200 €	250 €
Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur (uniquement le midi)	Gratuit	200 €	200 €		300 €			
Fest-Dé - Spectacles	Gratuit la 1ère fois 200€ les suivantes	Non						
Conférence - Projection	Gratuit	200 €						

Salle Jean-Marie Goasmat								
Propositions 2019	Associations locales Gratuit 1 fois, puis:	Associations extérieures	Entreprises - Comités locaux		Entreprises - Comités extérieurs		Personnes privées Pluvignois	Personnes privées Extérieurs
			1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée		
Caution	Un chèque de 250 € et un chèque de 150 €							
Apéritif - Vin d'honneur	200 €	250 €					200 €	250 €
Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur	200 €	250 €	250 €		350 €			
Repas buffet sans vaisselle	300 € la journée 500 € le week-end	350 € la journée 600 € le week-end					300 € la journée 500 € le week-end	350 € la journée 600 € le week-end
Repas buffet avec vaisselle	400 € la journée 600 € le week-end	450 € la journée 700 € le week-end		550 €		650 €	400 € la journée 600 € le week-end	450 € la journée 700 € le week-end

Salle de Kozh-Kastell								
Propositions 2019	Associations locales	Associations extérieures	Entreprises - Comités locaux		Entreprises - Comités extérieurs		Personnes privées Pluvignois	Personnes privées Extérieurs
	Gratuit 1 fois, puis:		1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée		
Caution	Un chèque de 300 € et un chèque de 150 €							
Apéritif - Vin d'honneur	250 €	250 €					250 €	300 €
Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur	250 €	300 €	300 €		400 €			
Repas buffet sans vaisselle	350 € la journée 550 € le week-end	400 € la journée 650 € le week-end					350 € la journée 550 € le week-end	400 € la journée 650 € le week-end
Repas buffet avec vaisselle	450 € la journée 650 € le week-end	500 € la journée 700 € le week-end		600 €		700 €	450 € la journée 650 € le week-end	500 € la journée 750 € le week-end

Avis favorable de la commission.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Jean Pierre GAUTER détaille les tarifs proposés.

M. Pascal BRIENT précise que la salle Marie-Josèphe Le Borgne n'est jamais gratuite.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces tarifs.**

**N° DEL2018\_03\_40**

**VII. 39. : Tarification de la salle Kozh Kastell pour l'année 2018.**

La tarification des différentes salles sur la commune de Pluvigner a été abordée en commission Sports Jeunesse Monde Associatif Élargie le mardi 24 avril 2018.

La gratuité des salles pour les associations locales ne l'est que pour une manifestation dans l'année.

Toute dégradation du matériel qui sera constatée à l'état des lieux sera remboursée selon les prix du remplacement des biens détruits (en particulier pour les assiettes qui seront facturées 3.21 € par assiette cassée et les verres à 2.14 € par verre).

Salle de Kozh-Kastell								
Propositions 2018	Associations locales	Associations extérieures	Entreprises - Comités locaux		Entreprises - Comités extérieurs		Personnes privées Pluvignois	Personnes privées Extérieurs
	Grauit 1 fois, puis:		1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée		
Caution	Un chèque de 300 € et un chèque de 150 €							
Apéritif - Vin d'honneur	250 €	250 €					250 €	300 €
Réunion - Assemblée générale avec vin d'honneur	250 €	300 €	300 €		400 €			
Repas buffet sans vaisselle	350 € la journée 550 € le week-end	400 € la journée 650 € le week-end					350 € la journée 550 € le week-end	400 € la journée 650 € le week-end
Repas buffet avec vaisselle	450 € la journée 650 € le week-end	500 € la journée 700 € le week-end		600 €		700 €	450 € la journée 650 € le week-end	500 € la journée 750 € le week-end

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide ces tarifs.**

## VIII. : Urbanisme

### DELIBERATIONS

**N° DEL2018\_03\_41**

#### VIII. 40. : Adoption de la modification simplifiée n°1 du PLU.

Dans le cadre du projet de maison médicale qui serait implantée au nord de l'espace Saint-Michel, une modification simplifiée du PLU était nécessaire.

Les objectifs de ce projet sont :

- Maintenir la présence médicale sur Pluvigner.
- Stimuler l'attractivité du centre-bourg.
- Développer la partie nord du Bourg.

Le dossier a été mis à la disposition du public du 9 avril au 10 mai. Il s'agissait d'une consultation en mairie et de la possibilité de consigner des remarques dans un registre prévu à cet effet.

Le dossier comportait une note de présentation, les pièces qui sont modifiées et les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du code de l'urbanisme.

Ce dossier a également été diffusé sur le site internet de la Commune.

Afin de porter à la connaissance de la population le projet de modification simplifiée, une publication en caractères apparents dans un journal a été diffusé dans le département.

La mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU a été organisée du 9 avril au 10 mai.

Aucune remarque n'a été consignée sur le registre consacré à cet effet.

2 courriers ont été adressés par l'association Vivre au Pays de Pluvigner les 2 et 10 mai.

Le premier demandait de retarder l'approbation de cette modification.

Dans la mesure où la procédure de modification simplifiée a été conduite dans les conditions prévues par la réglementation, il n'a pas été choisi de donner une suite à cette demande.

L'argument développé consistant à demander qu'une approche globale de l'aménagement de l'espace Saint-Michel soit conduite n'a pas été suivi. En effet, la modification ne porte pas sur l'espace vert en lui-même, mais sur le parking bitumé.

Le second courrier développe plusieurs arguments :

- La préservation et l'aménagement de l'espace vert : la modification ne concerne pas l'espace vert. Celui-ci est d'ailleurs protégé par le PADD ; y porter atteinte supposerait une révision complète du PLU.

- Un aménagement plus pertinent dans le secteur de La Poste : il s'agissait du projet initial dans lequel La Poste aurait récupéré un local. La Poste a clairement indiqué qu'elle n'investirait pas dans un tel réaménagement et aurait quitté Pluvigner.

- L'impossibilité future de développer dans le secteur concerné le pôle médical : Le projet prévoit 4 ou 5 cellules pour des médecins généralistes. La réglementation interdit la coexistence de spécialités ou de professions paramédicales dans un cabinet médical de médecin sans créer une entrée et une salle d'attente séparée. En tout état de cause, un tel développement futur ne pourra se faire qu'ailleurs dans la commune. D'ailleurs, ce type de cabinet existe déjà sur la commune.

- La nécessité de penser l'aménagement global de l'Espace Saint-Michel, de la maison médicale et du Pôle culturel dans son ensemble : Chaque projet a des contraintes de temps différentes. Le pôle médical revêt une urgence particulière tandis que le pôle culturel et l'aménagement de l'Espace Saint-Michel doivent être pensés avec un certain recul. Tous ces projets seront étudiés dans un souci d'harmonie.

Aucune évolution au projet de modification simplifiée du PLU n'a été apportée suite à la mise à disposition du public du dossier.

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Michel LE FUR présente la procédure suivie pour conduire cette modification.

Il présente les remarques formulées lors de la mise à disposition au public du dossier de modification.

M. le Maire indique qu'il n'est pas pertinent de retarder cette procédure et risquer de ne pas permettre l'implantation durable de médecins à Pluvigner.

Il précise que ce projet est important pour la commune et est essentiel pour maintenir le dynamisme du centre-bourg.

Il indique qu'il y a un caractère d'urgence sur ce projet et que nos règles d'urbanisme ne doivent pas le ralentir.

Mme Aurélie RIO précise qu'une rencontre avec l'association Vivre au Pays de Pluvigner est prévue.

#### **VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal approuve cette modification simplifiée.**

## INFORMATION

### VIII. 41. : Participation de la commune au projet de maison médicale.

Le projet de maison médicale implique actuellement 4 médecins qui ont impérativement besoin de s'implanter dans de nouveaux locaux.

La commune de Pluvigner a réellement besoin de disposer d'une présence médicale à moyen terme.

Parmi ces 4 médecins, 2 vont partir en retraite prochainement et ne souhaitent pas investir.

Afin de permettre à ce projet de voir le jour, la participation de la collectivité par l'achat de deux cellules a été proposée.

Par ailleurs, propriétaire du terrain, la commune entend vendre l'emprise du terrain pour la réalisation de ce projet.

#### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. le Maire présente le contexte, deux solutions s'offrent :

soit un investisseur finance et loue aux médecins, ce qu'ils ne souhaitent pas ;

soit la commune investit aux côtés des médecins et loue aux autres médecins qui ne souhaitent pas acheter.

Il précise qu'il serait souhaitable de céder au plus vite ces cellules.

M. Bernard ROBIC pense qu'il est souhaitable de maîtriser ce projet et investir.

Mme Martine LE CAM confirme.

M. le Maire indique que Pluvigner est assez attractif et doit maintenir une présence médicale.

M. Bruno RICHARD considère que l'investissement est équilibré.

M. le Maire insiste sur les conditions de participation de la commune et précise que les terrains seront bien vendus au prix du marché.

**Le conseil municipal émet un avis favorable à la poursuite des discussions dans le sens de l'investissement communal.**

### **N° DEL2018\_03\_42**

### VIII. 42. : Vente de la maison de Bieuzy-Lanvaux.

La commune est propriétaire d'une maison située rue de Floranges à Bieuzy-Lanvaux.

Un acquéreur s'est positionné au prix de 62 000 €, il s'agit de M. CORRIAUX.

Avis favorable de la commission.

#### **REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Michel LE FUR précise que cette maison est en vente depuis 2 ans et que deux offres sont arrivées simultanément.

M. le Maire précise les conditions de la négociation.

Mme Martine LE CAM demande quelle était l'évaluation qui a été faite.

M. Michel LE FUR indique qu'elle avait été achetée 120 000 €, estimée à 100 000 € puis 70 000 €.

Il précise que la structure est saine mais qu'il y a beaucoup de travaux.

#### **VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal autorise cette vente.**

### VIII. 43. : Vente du terrain (AI 495p) rue Jean Moulin - Rectificatif.

La commune est propriétaire d'un terrain situé rue Jean Moulin.

Un acquéreur s'est positionné au prix de 70 000 €, il s'agit de M. Thierry ROBIC.

Avis favorable de la commission.

#### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Michel LE FUR rappelle qu'il s'agissait d'une salle pour les écoles.

Il indique que le terrain a été divisé et que la maison reste en vente au prix de 90 000 €.

#### VOTE :

Pour : 28

Contre :

Abstention :

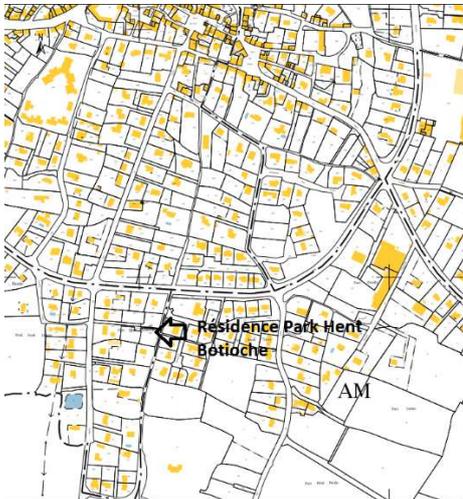
**Le conseil municipal autorise cette vente.**

### VIII. 44. : Dénomination des rues.

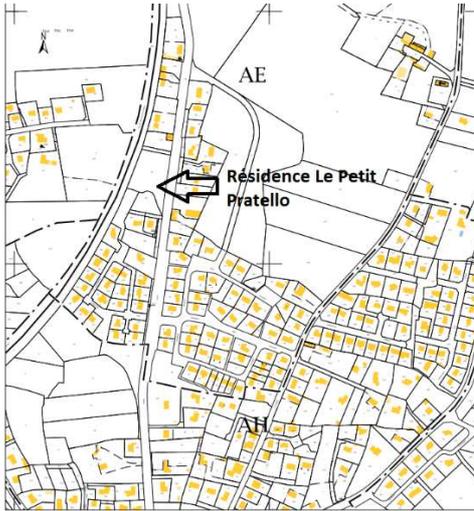
De nouveaux quartiers ont été créés à Pluvigner. L'administration fiscale exige que ces nouvelles rues soient dénommées.

Il s'agit de :

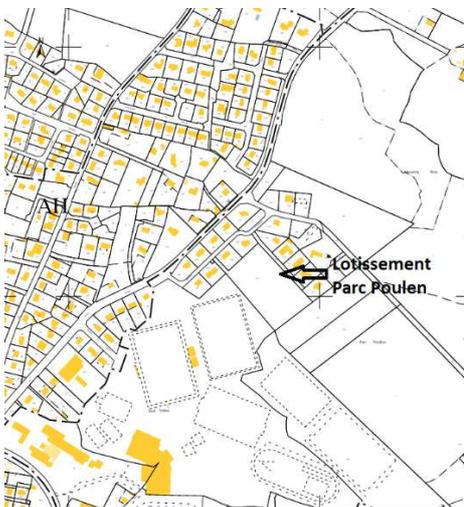
- la Résidence Park Hent Botioche ;



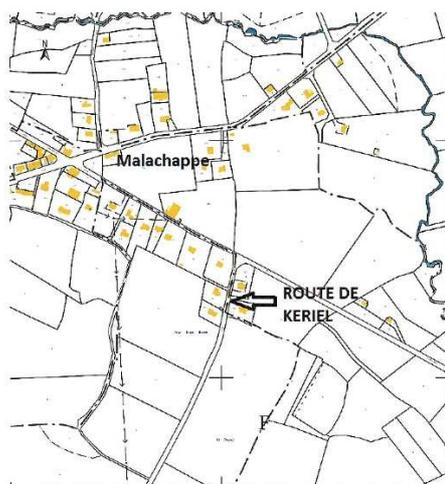
- la Résidence Le Petit Pratello ;



- le Lotissement Park Poulen ;



- la Route de Kériel (Malachappe).



**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Michel LE FUR présente les différents quartiers pour lesquels une dénomination a été proposée.

M. Bernard ROBIC propose de retenir l'orthographe Park pour Parc Poulen.

M. Jean-Pierre GAUTER demande pourquoi la numérotation mise en place à Malachappe n'a pas été conservée telle quelle.

M. Michel LE FUR répond que c'est à la demande des administrations que ces dénominations ont été proposées.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide la dénomination des rues.**

**N° DEL2018\_03\_45**

**VIII. 45. : Participation des riverains au coût des travaux de modification de voirie lors de l'octroi d'une autorisation d'urbanisme.**

Lors de la délivrance d'autorisations d'urbanisme, il arrive que la modification de la voirie soit nécessaire. Il peut s'agir de la création d'une forme bateau sur le trottoir.

Il convient de faire participer les pétitionnaires à ces travaux dont ils bénéficient en grande partie.

La commission a estimé qu'il était convenable de faire participer les pétitionnaires à hauteur de 70% du coût des travaux que la commune engagera sous maîtrise d'ouvrage publique.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Michel LE FUR présente la proposition de participation des riverains aux travaux de voirie induits par les autorisations d'urbanisme dont ils peuvent bénéficier.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal valide le principe de la participation des pétitionnaires à hauteur de 70% pour les travaux de voirie induits par les autorisations d'urbanisme qu'ils ont obtenues.**

**N° DEL2018\_03\_46**

**VIII. 46. : Vente d'un terrain (AE 187) au lotissement Saint Guénaël.**

La parcelle AE 40 a été divisée afin de permettre de construire dans ce lotissement.

Une portion de 507 m<sup>2</sup> a trouvé acquéreur, M. GRION et Mme NGUYEN.

Le prix de cession est de 45 000 €.

**REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :**

M. Michel LE FUR présente le terrain proposé à la vente.

**VOTE :**

**Pour : 28**

**Contre :**

**Abstention :**

**Le conseil municipal autorise cette vente.**

## IX. : Monde associatif

### DELIBERATION

N° DEL2018\_03\_47

#### IX. 47. : Subvention à l'association Le Souvenir Français.

Afin de permettre l'organisation des manifestations en marge des commémorations de l'accident de la forteresse Beats me, l'association sollicite une subvention de 1 200 €.

##### REMARQUES – OBSERVATIONS - INTERVENTIONS :

M. Jean-Pierre GAUTER présente la demande formulée par l'association du Souvenir Français.

Il indique qu'une délégation d'une vingtaine de descendants américains se rendra à Pluvigner.

Le programme de visite et de cérémonies est conséquent et conduit le comité du Souvenir Français à solliciter une subvention de l'ordre de 1 200 €.

M. le Maire indique qu'il a été proposé 1 000 €.

M. Bernard ROBIC propose de porter la subvention à hauteur de la demande.

M. Jean-Pierre GAUTER met en garde de ne créer des précédents.

M. Pascal BRIENT demande si un budget prévisionnel a été présenté.

##### VOTE :

Pour 1 200 € : 20

Pour 1 000 € : 8

**Le conseil municipal valide l'attribution d'une subvention de 1 200 € au Souvenir français.**

### INFORMATION

#### Date du prochain Conseil municipal :

Jeudi 5 juillet 2018 à 19h30

**Affiché en Mairie  
le 25 mai 2018,  
Le Maire, Gérard PILLET.  
Le secrétaire.**